

AADSP 94

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 194 rue Edouard Tremblay - 230 rue Julian Grimaud
94400 VITRY SUR SEINE
815 150 370 RCS CRETEIL**

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 15 MAI 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Zouheir KHOUBANI,
demeurant 249 bis rue Paul Doumer, 78510 TRIEL SUR SEINE,
titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

La société PHOENIX LASMO HOLDING, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 255 701 euros, dont le siège social est sis 8 Villa Poirier, 75015 PARIS, représentée par son Président, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée AADSP 94 désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société AADSP 94 et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Constatation de la réalisation de la transmission universelle de patrimoine,
- Modification du nom commercial,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de constater la réalisation de la transmission universelle de patrimoine dont la société LH, ancienne associée, a fait l'objet.

À la suite de la transmission universelle de patrimoine de la société LH, en date du 26 novembre 2024 et effective au 1er janvier 2024, la société PHOENIX LASMO HOLDING, en tant que société absorbante, est devenue l'associée unique de la société AADSP94.

DEUXIEME DÉCISION

Les associés, comme conséquence des décisions précédentes, décident à l'unanimité que les articles 7 et 8 des statuts seront de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après.

« ARTICLE 7 – APPORTS

À la suite de la transmission universelle de patrimoine de la société LH, en date du 26 novembre 2024 et effective au 1er janvier 2024, la société PHOENIX LASMO HOLDING, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 255 701 euros, dont le siège social est situé au 27 rue du Gros Murger, 95220 HERBLAY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 895 346 971, en tant que société absorbante, est devenue l'associée unique de la société AADSP94, conformément à l'article 1844-5 du Code civil.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille (1.000) euros, divisé en cent (100) parts sociales de dix (10) euros de valeur nominale chacune, intégralement souscrites, libérées, et attribuées comme suit aux associés :

à la société PHOENIX LASMO HOLDING, cinquante (50) parts sociales ; et
à Monsieur Zouheir Khoubani, cinquante (50) parts sociales."

TROISIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de modifier le nom commercial de la société pour : CLEO Group.

QUATRIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Fait à VITRY SUR SEINE
Le 15 mai 2025

Zouheir KHOUBANI

Zouheir KHOUBANI

✓ Certified by  yousign

Z.K. L.H.

Société PHOENIX LASMO HOLDING

Laid HDACHI

✓ Certified by  yousign